



## Terrasse de plein pied

Par **Enigma78**, le **11/07/2023** à **13:48**

Bonjour  
J'ai une terrasse de plein pied en bois de 30m<sup>2</sup> qui est en place depuis 15 ans , pour laquelle je n'ai pas fait demande travaux ou de construire , car d'après la mairie ce n'était pas nécessaire car elle était posé sur le sol . Cette terrasse n'est pas sur le cadastre comme toutes celles des voisins. Cette terrasse n'est non plus pas dans le descriptif de ma maison dans les biens immobiliers . Après un peu de recherche je me suis rendu compte que ma terrasse aurait éventuellement dû être déclarée , mais sur certains site il est indiqué que oui et sur d'autres que non .  
J'ai quelques questions  
Un terrasse de plein pied doit-elle être déclaré ou pas , ici il est écrit que non ?

>[https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/quelle-autorisation-deposer-construire-terrasse#:~:text=Si%20la%20surface%20de%20votre%20terrasse%20fait%20plus%20de%205,d%C3%99](https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/quelle-autorisation-deposer-construire-terrasse#:~:text=Si%20la%20surface%20de%20votre%20terrasse%20fait%20plus%20de%205,d%C3%99ou comment dois-je procéder ?)  
oui comment dois-je procéder ?  
Quelle déclaration utilisé et quelle date mettre sur la déclaration ?  
Quel sera le redressement , la sanction de la part du fisc ?  
Je vous remercie